



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2019-055

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2019

Sommaire

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

84-2019-05-21-008 - Arrêté 2019-18-0040 à 0079 fixant les crédits FIR pour l'année 2019
(120 pages)

Page 3

84-2019-05-21-009 - Arrêté 2019-18-0080 fixant les crédit FIR pour l'année 2019 (3
pages)

Page 123

84-2019-06-05-004 - Arrêté ARS n° 2019-10-0020 Arrêté Métropole
n°2019-DSHE-DVE-EPA-03-002 Modifiant l'arrêté conjoint ARS n° 2016-8657 et
Métropole de Lyon n° 2018-03-07-R-0270 du 2 janvier 2017 portant renouvellement de
l'autorisation délivrée à "SA MARGAUX" pour le fonctionnement de l'établissement
d'hébergement pour personnes âgées "EHPAD MARGAUX" situé à 69009 LYON (3
pages)

Page 126

Arrêté n°2019-18-0040

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH BOURGOIN-JALLIEU (Pierre Oudot)
N°FINESS : 380780049

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH BOURGOIN-JALLIEU (Pierre Oudot)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 241 320 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 380 780 049
Etablissement CH BOURGOIN-JALLIEU (Pierre Oudot)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat sont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	391 957	0	-2 916	389 041
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
COLLEGE REGIONAL 1				391 957	0	-2 916	389 041
COLLEGE REGIONAL 2				295 265	0	0	295 265
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	295 265	0	0	295 265
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	55 564	0	0	55 564
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	47 520	0	-6 270	41 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	444 672	0	0	444 672
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - RCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité de coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
COLLEGE REGIONAL 3				975 667	0	39 861	1 015 528
COLLEGE REGIONAL 4				975 667	0	39 861	1 015 528
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la réhabilitation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des CHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
COLLEGE REGIONAL 5				0	0	0	0
COLLEGE REGIONAL 6				0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	2 210 645	0	30 675	2 241 320
dont pluriannuel	2 210 645	0	30 675	2 241 320
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0041

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH PONT-DE-BEAUVOISIN (Yvves Touraine)
N°FINESS : 380780056

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH PONT-DE-BEAUVOISIN (Yvves Touraine)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **139 603 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 380 780 056
Etablissement CH PONT-DE-BEAUVOISIN (Yvves Touraine)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique				0
MI 1-3-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Réseau des Suspendants		Annuel	unique	0	0	0	0
SERIES TOTAL MESURES 1							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OASPEPIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-1 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'apui à la qualité et la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRTC		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SERIES TOTAL MESURES 2				102 981			102 981
<i>Credits pluriannuels</i>				102 981			102 981
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes *							0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes *							0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	73 001	0	-36 379	36 622
SERIES TOTAL MESURES 3				73 001		-36 379	36 622
<i>Credits pluriannuels</i>				73 001		-36 379	36 622
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - a inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EH PAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études DE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SERIES TOTAL MESURES 4							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				175 982	0	-36 379	139 603
				dont pluriannuel	0	-36 379	139 603
				dont annuel	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum qu'ores du gouve CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0042

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH SAINT-MARCELLIN
N°FINESS : 380780171

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH SAINT-MARCELLIN** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **102 981 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 380 780 171
 Etablissement CH SAINT-MARCELLIN

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-3 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-3 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des bénéficiaires		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAUX Mesures 1							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Canaux Ambulanciers		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEPIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAUX Mesures 2							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMME TOTAUX Mesures 3							
MI 4-1-1 - Prati de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAUX Mesures 4							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	102 981	0	0	102 981
dont pluriannuel	102 981	0	0	102 981
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0043

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH VIENNE (Lucien Hussel)
N°FINESS : 380781435

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH VIENNE (Lucien Hussel)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 915 085 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 380 781 435
Etablissement CH VIENNE (Lucien Husel)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat santé CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Médiateurs de Santé Pair		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-4 - Plan Blanc Gestion de Crise / Alertes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	351 996	0	-92 651	259 345
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Sujicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALE MESURES 1				351 996	0	-92 651	259 345
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>351 996</i>	<i>0</i>	<i>-92 651</i>	<i>259 345</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation DIBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	568 609	0	0	568 609
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	442 898	0	0	442 898
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	39 604	0	0	39 604
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	72 079	0	-3 329	68 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	450 400	0	0	450 400
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - CMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALE MESURES 2				1 582 504	0	-3 329	1 579 175
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>1 582 504</i>	<i>0</i>	<i>-3 329</i>	<i>1 579 175</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PSDA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PSDA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDES Privés - Gardes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDES Privés - Aprestent *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	902 566	0	182 813	1 085 479
SOMME TOTALE MESURES 3				902 566	0	182 813	1 085 479
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>902 566</i>	<i>0</i>	<i>182 813</i>	<i>1 085 479</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTALE MESURES 4				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	2 828 252	0	86 833	2 915 085
<i>dont pluriannuel</i>	<i>2 828 252</i>	<i>0</i>	<i>86 833</i>	<i>2 915 085</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du bayer CPAIM

MI 3-1-1 - PDES Privés - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privés - Aprestent		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0044

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CH VOIRON

N°FINESS : 380784751

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH VOIRON** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 843 041 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 380 784 751
Etablissement CH VOIRON

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat droit-DG		Annuel	unique	0			0
MI 1-3-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0			0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0			0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attendants		Annuel	unique	0			0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	221 281	0	1 879	223 160
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0			0
SOMME TOTAL MESURES 1				221 281	0	1 879	223 160
<i>Credits pluriannuels</i>				0			0
<i>Credits annuels</i>				221 281		1 879	223 160
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0			0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0			0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	295 265	0	0	295 265
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0			0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0			0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	39 604	0	0	39 604
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	63 781	0	-22 531	41 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	444 672	0	0	444 672
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0			0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0			0
MI 2-3-19 - PNPSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - CMEDIT		Annuel	unique	0			0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - (RCT)		Annuel	unique	0			0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0			0
SOMME TOTAL MESURES 2				902 666	0	-22 531	880 135
<i>Credits pluriannuels</i>				0			0
<i>Credits annuels</i>				902 666		-22 531	880 135
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0			0
MI 3-1-1 - PDES Privés - Gardes *				0			0
MI 3-1-1 - PDES Privés - Astreintes *				0			0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	902 666	0	-103 576	799 090
SOMME TOTAL MESURES 3				902 666	0	-103 576	799 090
<i>Credits pluriannuels</i>				902 666		-103 576	799 090
<i>Credits annuels</i>				0		0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0			0
MI 4-1-2 - Appui à la fiscalisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0			0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0			0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0			0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0			0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0			0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0			0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0			0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0			0
MI 4-5-3 - Allocation d'Etudes IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0			0
SOMME TOTAL MESURES 4				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>				0		0	0
<i>Credits annuels</i>				0		0	0
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				1 967 269	0	-124 228	1 843 041
<i>dont pluriannuel</i>				<i>1 967 269</i>	<i>0</i>	<i>-124 228</i>	<i>1 843 041</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurant pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-1-1 - PDES Privés - Gardes		Annuel	unique	0			0
MI 3-1-1 - PDES Privés - Astreintes		Annuel	unique	0			0

Arrêté n°2019-18-0045

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL DU GIER
N°FINESS : 420002495

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL DU GIER** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **799 847 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 420 002 495
Etablissement HOPITAL DU GIER

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont OLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	114 682	0	-12 117	102 565
MI 1-9-1 - Promotion de la santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS TOTAL MESURE 1				114 682	0	-12 117	102 565
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>114 682</i>	<i>0</i>	<i>-12 117</i>	<i>102 565</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation GBEPEBIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	32 511	0	0	32 511
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	24 057	0	-10 307	13 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	170 909	0	0	170 909
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carènes Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS TOTAL MESURE 2				237 407	0	-10 307	227 100
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>237 407</i>	<i>0</i>	<i>-10 307</i>	<i>227 100</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	515 024	0	-34 912	480 112
SOUS TOTAL MESURE 3				515 024	0	-34 912	480 112
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>515 024</i>	<i>0</i>	<i>-34 912</i>	<i>480 112</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS TOTAL MESURE 4				0	0	0	0
<i>Credits pluriannuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Credits annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019		857 183	0	-57 336	799 847
dont pluriannuel		857 183	0	-57 336	799 847
dont annuel		0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du geyeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0046

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CLINIQUE MUTUALISTE CHIRURGICALE (MFL SSAM)
N°FINESS : 420010050

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CLINIQUE MUTUALISTE CHIRURGICALE (MFL SSAM)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **290 681 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 420 010 050
 Etablissement CLINIQUE MUTUALISTE CHIRURGICALE (MFL SSAM)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Centres Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MESURE 1							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation QBEPEdIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG IO3 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG IO3 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	74 243	0	0	74 243
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG IO2 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-13 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - I-RICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'inféctologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MESURE 2							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	463 924	0	-247 486	216 438
SOUS-TOTAL MESURE 3							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MESURE 4							
<i>Credits pluriannuels</i>							
<i>Credits annuels</i>							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				538 167	0	-247 486	290 681
<i>dont pluriannuel</i>				<i>538 167</i>	<i>0</i>	<i>-247 486</i>	<i>290 681</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du niveau CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0047

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH DU FOREZ
N°FINESS : 420013831

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

Vu les arrêtés N°2019-18-0002 du 15 février 2019 portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH DU FOREZ** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **6 210 494 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 420 013 831
Etablissement CH DU FOREZ

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	199 532	0	6 305	205 837
MI 1-5-1 - Promotion de la santé Mentale - Rappel des aidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MISSION 1				199 532	0	6 305	205 837
Qualité professionnelle - Crédits annuels				0	0	0	0
MI 2-1-1 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation GBEPEPIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	590 532	0	0	590 532
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	59 111	0	0	59 111
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	13 864	0	13 636	27 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	568 637	0	0	568 637
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAVILU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNIP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - RCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MISSION 2				1 390 125	0	13 636	1 390 125
Qualité professionnelle - Crédits annuels				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSes Privées - Gardes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSes Privées - Astreintes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	986 248	0	-330 352	655 896
SOMME TOTAL MISSION 3				986 248	0	-330 352	655 896
Qualité professionnelle - Crédits annuels				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	4 000 000	4 000 000
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MISSION 4				0	0	4 000 000	4 000 000
Qualité professionnelle - Crédits annuels				0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	2 520 905	0	3 689 589	6 210 494
dont pluriannuel	2 520 905	0	-310 411	2 210 494
dont annuel	0	0	4 000 000	4 000 000

*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un fait de tirage maximum auprès du anveu CPAM

MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0048

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CH ROANNE

N°FINESS : 420780033

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH ROANNE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 944 750 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

 Finess **420 780 033**
 Etablissement **CH ROANNE**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien au partenariat dont CLS		Annuel	unique				0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-13 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CMV)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	49 300	0	-5 814	43 486
MI 1-9-2 - Promotion de la Santé Mentale - Pappel des Sulcoquants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL Mesures 1				49 300	0	-5 814	43 486
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseau de télésanté, notamment telermedecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEREDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	442 899	0	0	442 899
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	142 575	0	0	142 575
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	111 367	0	-15 117	96 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gérontologie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	518 078	0	0	518 078
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL Mesures 2				1 246 639	0	-15 117	1 231 522
Outils pharmaceutiques				2 294 515	0	0	2 294 515
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	1 938 005	0	-236 543	1 701 462
SOUS-TOTAL Mesures 3				1 938 005	0	-236 543	1 701 462
Outils pharmaceutiques				2 294 515	0	0	2 294 515
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stapes/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL Mesures 4				1 938 005	0	-236 543	1 701 462
Outils pharmaceutiques				2 294 515	0	0	2 294 515
Outils pharmaceutiques				2 294 515	0	0	2 294 515
TOTAL				3 202 224	0	-257 474	2 944 750
				dont pluriannuel		3 202 224	2 944 750
				dont annuel		0	0

*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

Arrêté n°2019-18-0049

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH FIRMINY (Le Corbusier)
N°FINESS : 420780652

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH FIRMINY (Le Corbusier)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 846 036 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **420 780 652**
 Etablissement **CH FIRMINY (Le Corbusier)**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat santé CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attendants		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modification validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	146 135	0	30 417	176 552
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME PARTIELLE MESURES 1				146 135	0	30 417	176 552
Chiffre programmé				146 135	0	30 417	176 552
Chiffre engagé				0	0	0	0
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	204 500	0	0	204 500
MI 2-3-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	295 265	0	150 000	445 265
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	26 482	0	0	26 482
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	26 886	0	614	27 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	419 706	0	0	419 706
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAVU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNPSP - Structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - RCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME PARTIELLE MESURES 2				972 836	0	150 414	1 123 250
Chiffre programmé				972 836	0	150 414	1 123 250
Chiffre engagé				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - POSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-1 - POSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - POSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	515 024	0	31 007	546 031
SOMME PARTIELLE MESURES 3				515 024	0	31 007	546 031
Chiffre programmé				515 024	0	31 007	546 031
Chiffre engagé				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la stabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des SHPAD/Services à domicile Personnes Agees		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME PARTIELLE MESURES 4				0	0	0	0
Chiffre programmé				0	0	0	0
Chiffre engagé				0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019			
		1 633 998	0
	dont pluriannuel	1 633 998	0
	dont annuel	0	0
		212 038	1 846 036
		212 038	1 846 036
		0	0

*Les montants relatifs à la POSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-1-1 - POSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - POSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0050

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH LE PUY-EN-VELAY (Emile Roux)
N°FINESS : 430000018

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH LE PUY-EN-VELAY (Emile Roux)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 033 609 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances : 430 000 018
 Etablissement : CH LE PUY-EN-VELAY (Emile Roux)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2- Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-13 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1- Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	99 129	0	-4 116	95 013
MI 1-6-1- Promotion de la Santé Mentale - Raspeil des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MESURES 1				99 129	0	-4 116	95 013
Sous-totaux				99 129	0	-4 116	95 013
MI 2-1-1 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEREDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	377 252	0	0	377 252
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	67 386	0	0	67 386
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	41 250	41 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	107 587	0	0	107 587
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - ONEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TEA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MESURES 2				584 738	0	41 250	584 738
Sous-totaux				584 738	0	41 250	584 738
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	1 420 492	0	-75 371	1 345 121
SOUS-TOTAL MESURES 3				1 420 492	0	-75 371	1 345 121
Sous-totaux				1 420 492	0	-75 371	1 345 121
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	63 758	0	-63 758	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'Etudes IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MESURES 4				63 758	0	-63 758	0
Sous-totaux				63 758	0	-63 758	0
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				2 135 604	0	-101 995	2 033 609
<i>dont pluriannuel</i>				<i>2 135 604</i>	<i>0</i>	<i>-101 995</i>	<i>2 033 609</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0051

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CH BRIOUDE

N°FINESS : 430000034

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH BRIOUDE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **374 404 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 430 000 034
Etablissement CH BRIOUDE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-10 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 2				307 780	0	0	307 780
<i>Credités phasés Cofinancements Cofinancements</i>				337 780	0	0	337 780
MI 2-1-1 - Réseau de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimental OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	234 801	0	0	234 801
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAVU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 3				0	0	-33 622	36 622
<i>Credités phasés Cofinancements Cofinancements</i>				0	0	-33 622	36 622
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	36 622	36 622
SOMME TOTAL MESURES 4				0	0	0	0
<i>Credités phasés Cofinancements Cofinancements</i>				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	69 889	0	-69 889	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 5				69 889	0	-69 889	0
<i>Credités phasés Cofinancements Cofinancements</i>				69 889	0	-69 889	0
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				407 671	0	-33 267	374 404
				<i>dont pluriannuel</i>	<i>0</i>	<i>-33 267</i>	<i>374 404</i>
				<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-1-1 - PDES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0052

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CH AMBERT

N°FINESS : 630780997

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH AMBERT** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **558 472 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 630 780 997
 Etablissement CH AMBERT

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat (dont CL3)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-3 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Solidaires		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TITRE MISSION 1				0	0	0	0
<i>Crédits programmés</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Crédits annulés</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBERPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	181 765	0	113 500	295 265
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	50 361	0	0	50 361
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNMP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TITRE MISSION 2				343 267	0	215 205	558 472
<i>Crédits programmés</i>				<i>343 267</i>	<i>0</i>	<i>215 205</i>	<i>558 472</i>
<i>Crédits annulés</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privés - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privés - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	109 865	109 865
SOUS-TITRE MISSION 3				0	0	109 865	109 865
<i>Crédits programmés</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>109 865</i>	<i>109 865</i>
<i>Crédits annulés</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	8 160	0	-8 160	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'Etudes IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TITRE MISSION 4				0	0	-8 160	0
<i>Crédits programmés</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-8 160</i>	<i>0</i>
<i>Crédits annulés</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				343 267	0	215 205	558 472
				<i>dont pluriannuel</i>	<i>0</i>	<i>215 205</i>	<i>558 472</i>
				<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un trait de tirage maximum auprès du gouv. CPAM</i>							
MI 3-3-1 - PDES Privés - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privés - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0053

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH ISSOIRE (Paul Ardier)
N°FINESS : 630781003

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH ISSOIRE (Paul Ardier)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **896 202 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 630 781 003
 Etablissement CH ISSOIRE (Paul Ardier)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et d'accompagnement dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-13 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	236 878	0	20 715	257 593
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Réseau des Suspendants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMES INTER-RECTIONS 1				236 878	0	20 715	257 593
<i>Credités pluriannuels</i>				<i>236 878</i>	<i>0</i>	<i>20 715</i>	<i>257 593</i>
<i>Credités annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment telemedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	256 200	0	39 065	295 265
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	13 750	13 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNPSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - RCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMES INTER-RECTIONS 2				256 200	0	52 825	309 025
<i>Credités pluriannuels</i>				<i>256 200</i>	<i>0</i>	<i>52 825</i>	<i>309 025</i>
<i>Credités annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	404 937	0	-75 343	329 594
SOMMES INTER-RECTIONS 3				404 937	0	-75 343	329 594
<i>Credités pluriannuels</i>				<i>404 937</i>	<i>0</i>	<i>-75 343</i>	<i>329 594</i>
<i>Credités annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la labellisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	45 611	0	-45 611	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMES INTER-RECTIONS 4				45 611	0	-45 611	0
<i>Credités pluriannuels</i>				<i>45 611</i>	<i>0</i>	<i>-45 611</i>	<i>0</i>
<i>Credités annuels</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				943 626	0	-47 424	896 202
<i>dont pluriannuel</i>				<i>943 626</i>	<i>0</i>	<i>-47 424</i>	<i>896 202</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0054

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CH RIOM

N°FINESS : 630781011

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH RIOM** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **36 622 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 630 781 011
Etablissement CH RIOM

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé-Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Risque des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
CHAPITRE 2 - Actions 2							
MI 2-1-1 - Réseaux de télésanté, notamment telemedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation 2BEPECIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Regionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMSI - structures régionales d'appui à la qualité et la ressource des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRTC		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
CHAPITRE 3 - Actions 3							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes*				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astringentes*				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	36 622	36 622
CHAPITRE 4 - Actions 4							
MI 4-1-1 - Faire de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	41 897	0	-41 897	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
CHAPITRE 5 - Actions 5							
				41 897	0	-41 897	0
				41 897	0	-41 897	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	41 897	0	-5 275	36 622
dont pluriannuel	41 897	0	-5 275	36 622
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astringentes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0055

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CH THIERS

N°FINESS : 630781029

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH THIERS** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **525 668 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finans 630 781 029
Etablissement CH THIERS

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modalisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	54 357	0	-18 277	36 080
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SUB-TOTAL Mesures 1				54 357	0	-18 277	36 080
SUB-TOTAL Mesures 2				17 970	0	13 750	31 720
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment telemedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation DREPSIDA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	17 970	0	0	17 970
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	13 750	13 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	55 031	0	0	55 031
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Garances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNP3 - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - CMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SUB-TOTAL Mesures 3				73 001	0	13 750	86 751
SUB-TOTAL Mesures 4				393 101	0	9 736	402 837
SUB-TOTAL Mesures 5				393 101	0	9 736	402 837
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	24 667	0	-24 667	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SUB-TOTAL Mesures 6				24 667	0	-24 667	0
SUB-TOTAL Mesures 7				24 667	0	-24 667	0
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				545 126	0	-19 458	525 668
dont pluriannuel				545 126	0	-19 458	525 668
dont annuel				0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du giveur CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-3 - PDES Privées - Actriantes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0056

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL DE FOURVIERE
N°FINESS : 690000245

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL DE FOURVIERE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **936 549 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finans 690 000 245
Etablissement HOPITAL DE FOURVIERE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	244 007	0	-28 229	215 778
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TITRE Mesures 1				244 007	0	-28 229	215 778
Qualité pharmacovigilance							
Qualité soins							
MI 2-1-1 - Réseaux de télésoignant, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG IO3 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG IO3 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG IO2 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	720 771	0	0	720 771
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - Structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - ONEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance rénale Chronique Terminale - IRICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TITRE Mesures 2				720 771	0	0	720 771
Qualité pharmacovigilance							
Qualité soins							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOUS-TITRE Mesures 3				0	0	0	0
Qualité pharmacovigilance							
Qualité soins							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des CHPAD/Services à Domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TITRE Mesures 4				0	0	0	0
Qualité pharmacovigilance							
Qualité soins							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				964 778	0	-28 229	936 549
<i>dont pluriannuel</i>				<i>964 778</i>	<i>0</i>	<i>-28 229</i>	<i>936 549</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum qu'après du auver CPAM

MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0057

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CMCR LES MASSUES
N°FINESS : 690000427

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CMCR LES MASSUES** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **358 992 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 690 000 427
 Etablissement CMC R LES MASSUES

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	27 763	0	-27 763	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Solidarités		Annuel	unique	0	0	0	0
				27 763	0	-27 763	0
				358 992	0	0	358 992
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation CBERPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-5 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	358 992	0	0	358 992
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
				358 992	0	0	358 992
				358 992	0	0	358 992
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
				0	0	0	0
				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
				0	0	0	0
				0	0	0	0
				386 755	0	-27 763	358 992
				386 755	0	-27 763	358 992
				0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au-delà du seuil CPA.M

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0058

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH GIVORS (Montgelas)
N°FINESS : 690780036

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH GIVORS (Montgelas)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **579 116 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 690 780 036
Etablissement CH GIVORS (Montgelas)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de jumelage et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-13 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAUX MESURES 1 Credits pluriannuels Credits annuels							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation DREPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseau Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	295 265	0	0	295 265
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	27 500	27 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAUX MESURES 2 Credits pluriannuels Credits annuels				295 265		27 500	322 765
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	292 003	0	-35 652	256 351
SOMME TOTAUX MESURES 3 Credits pluriannuels Credits annuels				292 003		-35 652	256 351
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie : à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études (DE de Haute-Savoie)		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAUX MESURES 4 Credits pluriannuels Credits annuels							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				587 268	0	-8 152	579 116
				dont pluriannuel	0	-8 152	579 116
				dont annuel	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du gageur CPAAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0059

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH SAINTE-FOY-LES-LYON
N°FINESS : 690780044

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH SAINTE-FOY-LES-LYON** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **353 802 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances : **690 780 044**
Etablissement : **CH SAINTE-FOY-LES-LYON**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-10 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-11 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-3-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
CHIFFRES CLÉS SECTION 1							
Crédits phinanciés / Crédits annuels				211 633 €	0 €	16 867 €	228 500 €
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation CBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	10 633	0	16 867	27 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gérontrie (EMG)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - OMEdit		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - RCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'Infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
CHIFFRES CLÉS SECTION 2							
Crédits phinanciés / Crédits annuels				219 002 €	0 €	107 300 €	326 302 €
CHIFFRES CLÉS SECTION 3							
Crédits phinanciés / Crédits annuels				219 002 €	0 €	107 300 €	326 302 €
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences	Aide à la traçabilité - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
CHIFFRES CLÉS SECTION 4							
Crédits phinanciés / Crédits annuels				0 €	0 €	0 €	0 €

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	229 635	0	124 167	353 802
<i>dont pluriannuel</i>	229 635	0	124 167	353 802
<i>dont annuel</i>	0	0	0	0

**Les montants relatifs à la PDESE des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du groupe CPAM*

MI 3-3-1 - PDESE Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDESE Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0060

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HIA DESGENETTES
N°FINESS : 690780093

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HIA DESGENETTES** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **36 622 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 690 780 093
Etablissement HIA DESGENETTES

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLG		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Guéridors		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME PHASE 1							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Mono-thématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Mono-thématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDET		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME PHASE 1							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	36 622	36 622
SOMME PHASE 2						36 622	36 622
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la réhabilitation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Calcul de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAUX MESURES 1							
						36 622	36 622
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019						36 622	36 622
dont pluriannuel						36 622	36 622
dont annuel						0	0

**Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils reviennent au droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM*

MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0061

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL DE L'ARBRESLE (Le Ravatel)
N°FINESS : 690780150

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL DE L'ARBRESLE (Le Ravatel)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **102 981 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finans 690 780 150
 Etablissement HOPITAL DE L'ARBRESLE (Le Ravatel)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé-Peiris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Alertata		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Juifs du Danemark		Annuel	unique	0	0	0	0
SUMMARY SECTION 1							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésoigné, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAVLU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carence Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNPSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SUMMARY SECTION 2							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDESE Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDESE Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDESE publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SUMMARY SECTION 3							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stades/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - inscrite en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des ERP4D/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SUMMARY SECTION 4							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				102 981	0	0	102 981
<i>dont pluriannuel</i>				102 981	0	0	102 981
<i>dont annuel</i>				0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDESE des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du broyeur CPAM

MI 3-3-1 - PDESE Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDESE Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0062

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
GRUPE HOSPITALIER MUTUALISTE DES PORTES DU SUD
N°FINESS : 690780416

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **GRUPE HOSPITALIER MUTUALISTE DES PORTES DU SUD** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **753 350 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 690 780 416
Etablissement GROUPE HOSPITALIER MUTUALISTE DES PORTES DU SUD

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
CHIFFRES RECAPITULATIFS							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA - réseau MDA)		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12^{mes}	38 422	0	0	38 422
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	26 378	0	28 622	55 000
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carenas Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRECT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA	Equipes mobiles d'infectiologie	Annuel	unique	0	0	0	0
	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat						
CHIFFRES RECAPITULATIFS							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PSDA		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PSDA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSES Privées - Gardes*							
MI 3-3-2 - PDSES Privées - Astreintes*							
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSES publics		Pluriannuel	12^{mes}	840 246	0	-180 318	659 928
CHIFFRES RECAPITULATIFS							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme 2HARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
CHIFFRES RECAPITULATIFS							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	905 046	0	-151 696	753 350
dont pluriannuel	905 046	0	-151 696	753 350
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du panier CPAM

MI 3-3-1 - PDSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0063

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
MEDIPOLE LYON-VILLEURBANNE - MEDIPOLE HOPITAL MUTUALISTE (MHM)
N°FINESS : 690041132

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **MEDIPOLE LYON-VILLEURBANNE - MEDIPOLE HOPITAL MUTUALISTE (MHM)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 505 824 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess **690 041 132**
 Etablissement **MEDIPOLE LYON-VILLEURBANNE - MEDIPOLE HOPITAL MUTUALISTE (MHM)**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat sans OLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-11 - Conseils locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Atlantide		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modification validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL Mesures A				593 131	295 265	0	593 131
SOUS-TOTAL Mesures B				593 131	295 265	0	593 131
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésoin, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation DREPEZIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	593 131	0	0	593 131
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	295 265	0	0	295 265
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs-Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	42 560	0	0	42 560
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	26 348	0	42 402	68 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL Mesures C				317 514	42 402	0	359 916
SOUS-TOTAL Mesures D				317 514	42 402	0	359 916
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	219 002	0	287 116	506 118
SOUS-TOTAL Mesures E				219 002	0	287 116	506 118
SOUS-TOTAL Mesures F				219 002	0	287 116	506 118
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation par internet en direction des EH PAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-1 - Allocation d'aides IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL Mesures G				0	0	0	0
SOUS-TOTAL Mesures H				0	0	0	0
SOUS-TOTAL Mesures I				0	0	0	0
SOUS-TOTAL Mesures J				0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	1 176 306	0	329 518	1 505 824
<i>dont pluriannuel</i>	<i>1 176 306</i>	<i>0</i>	<i>329 518</i>	<i>1 505 824</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

** Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du gageur CPAM*

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0064

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL NORD-OUEST - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
N°FINESS : 690782222

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL NORD-OUEST - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **3 468 519 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégitation
Le Directeur Délégitué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances 690 782 222
 Etablissement HOPITAL NORD-OUEST - VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
<div style="background-color: #cccccc; padding: 2px;">COLLE PDSA - Mesure 1 Crédits plafonnés: Crédits annuels</div>							
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat Jont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-13 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-4 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	409 820	0	-13 468	396 352
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rassemblement des Suintants		Annuel	unique	0	0	0	0
<div style="background-color: #cccccc; padding: 2px;">COLLE PDSA - Mesure 2 Crédits plafonnés: Crédits annuels</div>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésoin, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation QBEREDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	358 992	0	0	358 992
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	104 981	0	0	104 981
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	25 835	0	70 415	96 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	667 288	0	0	667 288
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMS - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
<div style="background-color: #cccccc; padding: 2px;">COLLE PDSA - Mesure 3 Crédits plafonnés: Crédits annuels</div>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	1 407 109	0	437 547	1 844 656
<div style="background-color: #cccccc; padding: 2px;">COLLE PDSA - Mesure 4 Crédits plafonnés: Crédits annuels</div>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la labellisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
<div style="background-color: #cccccc; padding: 2px;">COLLE PDSA - Mesure 5 Crédits plafonnés: Crédits annuels</div>							
				2 974 025	0	494 494	3 468 519
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019							
				2 974 025	0	494 494	3 468 519
dont pluriannuel				0	0	0	0
dont annuel							

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du niveau CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0065

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
HOPITAL NORD-OUEST - TARARE
N°FINESS : 690782271

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **HOPITAL NORD-OUEST - TARARE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **139 603 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finiss **690 782 271**
 Etablissement **HOPITAL NORD-OUEST - TARARE**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et d'accompagnement dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-10 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-11 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Réseau des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAUX MESURES 2							
SOMME MESURES 1							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNIP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périmatux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAUX MESURES 2							
SOMME MESURES 1							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	73 001	0	-36 379	36 622
SOMME TOTAUX MESURES 2							
SOMME MESURES 1							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-1 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAUX MESURES 2							
SOMME MESURES 1							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				175 982	0	-36 379	139 603
dont pluriannuel				175 982	0	-36 379	139 603
dont annuel				0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes *	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes *	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0066

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH SAINT-JOSEPH/SAINT-LUC
N°FINESS : 690805361

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH SAINT-JOSEPH/SAINT-LUC** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 704 271 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 690 805 361
 Etablissement CH SAINT-JOSEPH/SAINT-LUC

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts- EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat tout CLS		Annuel	unique				
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique				
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique				
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attendants		Annuel	unique				
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Sédentaires		Annuel	unique				
SOMMATION Section 1							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télé santé, notamment télé médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation DREPEDIA		Annuel	unique				
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Mono thématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Mono thématiques		Annuel	unique				
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG IO3 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG IO3 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique				
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique				
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	54 382	0	0	54 382
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	39 587	0	15 413	55 000
MI 2-3-8 - MIG IO2 - Equipes Mobiles de Gérontrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique				
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique				
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la fiabilité et la sécurité des soins - CMEDIT		Annuel	unique				
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRECT		Annuel	unique				
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique				
SOMMATION Section 2							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique				
MI 3-1-1 - PDSes Privées - Gardes *							
MI 3-1-2 - PDSes Privées - Astringes *							
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	1 464 772	0	130 117	1 594 889
SOMMATION Section 3							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique				
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique				
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique				
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique				
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique				
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique				
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique				
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique				
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique				
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique				
SOMMATION Section 4							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				1 558 741	0	145 530	1 704 271
dont pluriannuel				1 558 741	0	145 530	1 704 271
dont annuel				0	0	0	0
*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du niveau CPAM							
MI 3-1-1 - PDSes Privées - Gardes		Annuel	unique				
MI 3-1-2 - PDSes Privées - Astringes		Annuel	unique				

Arrêté n°2019-18-0067

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH METROPOLE SAVOIE (Chambéry/Aix-les-Bains)
N°FINESS : 730000015

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH METROPOLE SAVOIE (Chambéry/Aix-les-Bains)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **6 131 815 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **730 000 015**
 Etablissement **CH METROPOLE SAVOIE (Chambéry/Aix-les-Bains)**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat sont-GIS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	458 862	0	27 825	486 687
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
CHIFFRE TOTAL Mesures 1				458 862	0	27 825	486 687
				2 958 229	0	278 342	3 236 569
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésoin, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBSPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	381 762	0	0	381 762
MI 2-3-1 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	506 624	0	0	506 624
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	254 649	0	0	254 649
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	56 082	0	81 418	137 500
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	751 871	0	0	751 871
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences-Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	50 000	0	-25 000	25 000
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - I-RC T		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	100 000	100 000
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
				2 958 229	0	278 342	3 236 569
				2 058 229	0	278 342	2 336 569
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	32 760	0	0	32 760
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astringentes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	2 817 499	0	274 142	3 091 641
				2 891 229	0	278 342	3 169 569
				2 891 229	0	278 342	3 169 569
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	40 340	0	0	40 340
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	220 000	220 000
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
				40 340	0	220 000	260 340
				40 340	0	220 000	260 340
				220 000	0	220 000	220 000

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	5 453 430	0	678 385	6 131 815
<i>dont pluriannuel</i>	<i>5 453 430</i>	<i>0</i>	<i>458 385</i>	<i>5 911 815</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>220 000</i>	<i>220 000</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM.

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astringentes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0068

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH ALBERTVILLE-MOUTIERS
N°FINESS : 730002839

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH ALBERTVILLE-MOUTIERS** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 480 116 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finss
Etablissement **730 002 839**
 CH ALBERTVILLE-MOUTIERS

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
CLASSE 1 - IFRS (Infectiologie) - 1							
Qualité pharmacovigilance - G452000000							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique				
MI 1-1-12 - Conseils locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique				
MI 1-3-12 - Mégiatleurs de Santé Paris		Annuel	unique				
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique				
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	109 118	0	-11 337	97 781
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Raslel des suicidants		Annuel	unique				
CLASSE 2 - IFRS (Infectiologie) - 2							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation QBEREDIA		Annuel	unique				
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique				
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	295 265	0	0	295 265
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique				
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique				
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	18 443	0	0	18 443
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	26 344		14 906	41 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Geriatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	319 841	0	0	319 841
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique				
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique				
MI 2-3-19 - PNP - Structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique				
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique				
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique				
CLASSE 3 - IFRS (Infectiologie) - 3							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique				
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *							
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *							
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	746 986	0	-39 450	707 536
CLASSE 4 - IFRS (Infectiologie) - 4							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique				
MI 4-1-2 - Appui à la Rabilitation et à la certification des comptes		Annuel	unique				
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique				
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique				
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique				
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique				
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique				
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique				
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique				
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique				
CLASSE 5 - IFRS (Infectiologie) - 5							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
Qualité pharmaceutique - G452000000							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				1 515 997	0	-35 881	1 480 116
<i>dont pluriannuel</i>				<i>1 515 997</i>	<i>0</i>	<i>-35 881</i>	<i>1 480 116</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du groupement CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0069

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
N°FINESS : 730780103

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 105 373 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **730 780 103**
 Etablissement **CH SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-1 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Méditateurs de Sainte-Païrs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	88 675	0	-8 880	79 795
MI 1-9-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 1				88 675	0	-8 880	79 795
Où cela passe-t-il ?				0	0	0	0
Où cela passe-t-il ?				0	0	0	0
Où cela passe-t-il ?				0	0	0	0
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémedecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation 23EPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	295 265	0	0	295 265
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	13 750	13 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	148 930	0	0	148 930
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Renale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 2				444 295	0	13 750	458 045
Où cela passe-t-il ?				0	0	0	0
Où cela passe-t-il ?				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astringentes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	511 005	0	56 628	567 633
SOMME TOTAL Mesures 3				511 005	0	56 628	567 633
Où cela passe-t-il ?				0	0	0	0
Où cela passe-t-il ?				0	0	0	0
Où cela passe-t-il ?				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-5 - Allocation d'Etudes IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL Mesures 4				0	0	0	0
Où cela passe-t-il ?				0	0	0	0
Où cela passe-t-il ?				0	0	0	0
Où cela passe-t-il ?				0	0	0	0
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				1 043 875	0	61 498	1 105 373
dont pluriannuel				1 043 875	0	61 498	1 105 373
dont annuel				0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du poteur CPAAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astringentes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0070

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH BOURG-SAINT-MAURICE
N°FINESS : 730780525

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH BOURG-SAINT-MAURICE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **581 383 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 730 780 525
Etablissement CH BOURG-SAINT-AURICE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-1 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAUX BREVETION 2							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télé santé, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation CSEPEOIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	13 750	13 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Geriatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAUX BREVETION 3							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	423 405	0	144 228	567 633
SOUS-TOTAUX BREVETION 4							
Crédits pluriannuels							
Crédits annuels							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comités		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-9-3 - Allocation d'études DE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	423 405	0	157 978	581 383
dont pluriannuel	423 405	0	157 978	581 383
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils ne représentent un droit de tirage maximum auprès du ANSP CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0071

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CHI HOPITAUX DU PAYS DU MONT-BLANC (Chamonix/Sallanches)
N°FINESS : 740001839

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CHI HOPITAUX DU PAYS DU MONT-BLANC (Chamonix/Sallanches)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 091 718 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **740 001 839**
 Etablissement **CHI HOPITALUX DU PAYS DU MONT-BLANC (Chamonix/Sallanches)**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SUB-TOTAL RECHERCHE 2							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésoin, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Mono-thématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Mono-thématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	31 683	0	0	31 683
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	32 736	0	8 514	41 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	369 773	0	0	369 773
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - COMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - RCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité de coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	102 981	0	0	102 981
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SUB-TOTAL RECHERCHE 3							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDES Privées - Garset *		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astringes *		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	796 446	0	-250 415	546 031
SUB-TOTAL RECHERCHE 4							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des ZHPAD/Services à domicile Personnes Agees		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SUB-TOTAL RECHERCHE 5							
				1 333 619	0	-241 901	1 091 718
				<i>dont pluriannuel</i>	0	-241 901	1 091 718
				<i>dont annuel</i>	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au titre du psvcr CPAM

MI 3-3-1 - PDES Privées - Garset	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDES Privées - Astringes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0072

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
VSHA (Praz Coutant/Martel de Janville/CHAL/HDPMB/La Marteraye)
N°FINESS : 740780168

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **VSHA (Praz Coutant/Martel de Janville/CHAL/HDPMB/La Marteraye)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **371 231 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 740 780 168
 Etablissement VSHA (Praz Coutant/Martel de Janville/CHAL/HDPMB/La Marteraye)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1	
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique					
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique					
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique					
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique					
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique					
SOMMAIRE DES MESURES 2								
Catégorie professionnelle								
Catégorie activité								
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésoin, notamment telermedecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEPIA		Annuel	unique					
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-2-5 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique					
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	337 631	0	0	337 631	
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique					
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique					
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	33 600	0	0	33 600	
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique					
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique					
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique					
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - RCT		Annuel	unique					
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique					
SOMMAIRE DES MESURES 3								
Catégorie professionnelle								
Catégorie activité								
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique					
MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes *								
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes *								
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
SOMMAIRE DES MESURES 4								
Catégorie professionnelle								
Catégorie activité								
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique					
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique					
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique					
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique					
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique					
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0	
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à Domicile Personnes Agées		Annuel	unique					
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique					
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique					
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique					
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique					
SOMMAIRE DES MESURES 5								
Catégorie professionnelle								
Catégorie activité								
				Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	371 231	0	0	371 231
				<i>dont pluriannuel</i>	371 231	0	0	371 231
				<i>dont annuel</i>	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du niveau CPAM.

MI 3-1-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique				
MI 3-1-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique				

Arrêté n°2019-18-0073

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH ANNECY-GENEVOIS (Annecy/Saint-Julien-en-Genevois)
N°FINESS : 740781133

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH ANNECY-GENEVOIS (Annecy/Saint-Julien-en-Genevois)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **6 293 838 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **740 781 133**
Etablissement **CH ANNECY-GNEVOIS (Annecy/Saint-Julien-en-Genevois)**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	279 361	0	70 944	350 305
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SUB-TOTAL SECTION 1 Crédits pluriannuels Crédits annuels				279 361 279 361	0 0	70 944 70 944	350 305 350 305
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-5 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	515 000	0	0	515 000
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	154 138	154 138
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	590 531	0	0	590 531
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	190 809	0	0	190 809
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	134 576	0	16 674	151 250
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Geriatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	883 969	0	0	883 969
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNEP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMECIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	15 000	0	0	15 000
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SUB-TOTAL SECTION 2 Crédits pluriannuels Crédits annuels				2 328 655 2 328 655	0 0	238 812 238 812	2 567 467 2 567 467
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDESE Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDESE Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDESE publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	3 296 023	0	146 813	3 442 836
SUB-TOTAL SECTION 3 Crédits pluriannuels Crédits annuels				3 296 023 3 296 023	0 0	146 813 146 813	3 442 836 3 442 836
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-3 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SUB-TOTAL SECTION 4 Crédits pluriannuels Crédits annuels				0 0	0 0	0 0	0 0
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				5 905 269	0	388 569	6 293 838
dont pluriannuel				5 905 269	0	388 569	6 293 838
dont annuel				0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDESE des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du principe CPAM

MI 3-3-1 - PDESE Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDESE Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0074

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH ALPES-LEMAN (Annemasse/Bonneville)
N°FINESS : 740790258

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH ALPES-LEMAN (Annemasse/Bonneville)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **2 791 123 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finiss 740 790 258
Etablissement CH ALPES-LEMAN (Annemasse/Bonneville)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique				
MI 1-3-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique				
MI 1-3-12 - Médiateurs de Santé-Pairs		Annuel	unique				
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique				
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	104 057	0	-14 017	90 040
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique				
CHU de Haute Savoie - 2				293 948	0	2 483	296 431
Crédits pluriannuels				293 948	0	2 483	296 431
Crédits annuels				0	0	0	0
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEEDIA		Annuel	unique				
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique				
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	295 265	0	0	295 265
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique				
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique				
MI 2-3-5 - MIG P08 - AGT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	72 706	0	0	72 706
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	31 268	0	37 482	68 750
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	419 706	0	0	419 706
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique				
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique				
MI 2-3-19 - PMSPP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique				
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	35 000	0	-35 000	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRICT		Annuel	unique				
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique				
CHU de Haute Savoie - 3				923 948	0	2 483	926 431
Crédits pluriannuels				923 948	0	2 483	926 431
Crédits annuels				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique				
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *							
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astrictes *							
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	1 483 393	0	361 265	1 844 656
CHU de Haute Savoie - 4				1 483 393	0	361 265	1 844 656
Crédits pluriannuels				1 483 393	0	361 265	1 844 656
Crédits annuels				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique				
MI 4-1-2 - Apui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique				
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique				
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique				
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique				
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique				
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique				
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique				
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique				
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique				
CHU de Haute Savoie - 5				0	0	0	0
Crédits pluriannuels				0	0	0	0
Crédits annuels				0	0	0	0

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	2 441 393	0	349 730	2 791 123
dont pluriannuel	2 441 393	0	349 730	2 791 123
dont annuel	0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du papeur CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astrictes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0075

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CHI LES HOPITAUX DU LEMAN (Thonon/Evian)
N°FINESS : 740790381

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CHI LES HOPITAUX DU LEMAN (Thonon/Evian)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **1 901 315 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finans 740 790 381
 Etablissement CHI LES HOPITAUX DU LEMAN (Thonon/Evian)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	66 713	0	30 613	97 326
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Soins		Annuel	unique	0	0	0	0
Sous-Totaux Section 2				66 713	0	30 613	97 326
Objets planifiés - Objets annuels				0	0	0	0
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG IO3 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	295 265	0	0	295 265
MI 2-3-3 - MIG IO3 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	69 160	0	0	69 160
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	25 567	0	15 583	41 250
MI 2-3-8 - MIG IO2 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	419 408	0	0	419 408
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - COMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
Sous-Totaux Section 3				1 048 667	0	-69 761	978 906
Objets planifiés - Objets annuels				0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardées *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	1 048 667	0	-69 761	978 906
Sous-Totaux Section 4				1 048 667	0	-69 761	978 906
Objets planifiés - Objets annuels				0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
Sous-Totaux Section 5				0	0	0	0
Objets planifiés - Objets annuels				0	0	0	0
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				1 924 880	0	-23 565	1 901 315
dont pluriannuel				1 924 880	0	-23 565	1 901 315
dont annuel				0	0	0	0

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum au sein du CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardées	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0076

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH DROME-VIVARAIS
N°FINESS : 260003264

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH DROME-VIVARAIS** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **190 692 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finances **260 003 264**
Etablissement **CH DROME-VIVARAIS**

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CUS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-1-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOLDES ANNUELS							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment telermedecine		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OREPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{mes}	190 692	0	0	190 692
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carence Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-13 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Renale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOLDES ANNUELS							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDESE Privées - Gardes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDESE Privées - Astreintes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDESE publics		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
SOLDES ANNUELS							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-3-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{mes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en Direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agees		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOLDES ANNUELS							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	190 692	0	0	190 692
<i>dont pluriannuel</i>	<i>190 692</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>190 692</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDESE des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du payeur CPAM

MI 3-3-1 - PDESE Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDESE Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0077

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH ALPES-ISERE
N°FINESS : 380780247

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH ALPES-ISERE** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **464 149 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finss 380 780 247
Etablissement CH ALPES-ISERE

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat avec DCS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Paris		Annuel	unique	0	0	45 000	45 000
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise - Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Sollicitants		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine							
MI 2-1-10 - Expérimentation GBEPIEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	419 149	0	0	419 149
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carenas Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PMSPP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - COMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRICT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOUS-TOTAL MISSION 4							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				419 149	0	45 000	464 149
<i>dont pluriannuel</i>				<i>419 149</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>419 149</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>45 000</i>	<i>45 000</i>

* Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un trait de tirage maximum auprès du ayeur CPAAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0078

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :

CH LE VINATIER

N°FINESS : 690780101

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH LE VINATIER** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **191 189 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 690 780 101
Etablissement CH LE VINATIER

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont TIS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	45 000	45 000
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	126 592	0	19 597	146 189
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 1				126 592	0	64 597	191 189
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télémédecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coopération Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - RNSP - structures régionales d'appui à la qualité et la sécurité des soins - QMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Renale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 2				0	0	0	0
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes*				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSes publiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 3				0	0	0	0
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation Parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-2 - Allocation d'études DE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMME TOTAL MESURES 4				0	0	0	0
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							

Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019	126 592	0	64 597	191 189
<i>dont pluriannuel</i>	<i>126 592</i>	<i>0</i>	<i>19 597</i>	<i>146 189</i>
<i>dont annuel</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>45 000</i>	<i>45 000</i>

*Les montants relatifs à la PDSes des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du niveau CPAIM

MI 3-3-1 - PDSes Privées - Gardes	Annuel	unique	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSes Privées - Astreintes	Annuel	unique	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0079

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR
N°FINESS : 690780119

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **320 825 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 690 780 119
Etablissement CH SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CAS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 1-6-1 - Promotion de la Santé Mentale - Rappel des Suicidants		Annuel	unique	0	0	0	0
CHS TOTAL MESURE 2							
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment télé-médecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Expérimentation DBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	320 825	0	0	320 825
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Pratique de soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AGT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Carences Ambulatoires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNPSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - DMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - Insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA	Equipes mobiles d'infectiologie Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Annuel	unique	0	0	0	0
CHS TOTAL MESURE 3							
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes expérimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
CHS TOTAL MESURE 4							
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson : Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partages		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
CHS TOTAL MESURE 5							
<i>Crédits pluriannuels</i>							
<i>Crédits annuels</i>							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				320 825	0	0	320 825
<i>dont pluriannuel</i>				<i>320 825</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>320 825</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum qu'aura le niveau CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté n°2019-18-0080

Portant sur l'attribution des crédits FIR au titre de l'année 2019 :
CH SAINT-JEAN-DE-DIEU (ARHM)
N°FINESS : 690780143

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de de la santé publique, notamment ses articles L. 1435-8 et suivants et R. 1435-16 à 22 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2012 fixant la nature des charges relatives à la permanence des soins en établissement de santé financées par le Fonds d'Intervention Régional en application de l'article R. 6112-28 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2018 portant adoption du projet régional de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

ARRETE

Article 1 :

Le montant de la somme attribuée au bénéficiaire **CH SAINT-JEAN-DE-DIEU (ARHM)** au titre du Fonds d'Intervention Régional, en application de l'article L. 1435-8 et suivants et, des articles R. 1435-16 à R. 1435-22 du code de la santé publique, est de **139 877 euros** au titre de l'année 2019.

Article 2 :

La décomposition de ce montant est annexée au présent arrêté.

Article 3 :

L'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui lient le bénéficiaire sont inscrits et précisés dans le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 :

La personne désignée par Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 mai 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes,
Par délégation
Le Directeur Délégué Finances-Performance,

Raphaël BECKER

FIR DOS - DETAIL DES MESURES 2019

Finess 690 780 143
 Etablissement CH SAINT-JEAN-DE-DIEU (ARHM)

LIGNES IMPUTATION PLAN COMPTABLE FIR	COMMENTAIRE	Type de crédit	Type de paiement	Base 2019	Transferts - EAP	PHASE 1-2019	TOTAL après PHASE 1
MI 1-1-2 - Actions de soutien et partenariat dont CLS		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Conseils Locaux de santé Mentale (CLSM)		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-2-12 - Médiateurs de Santé Pairs		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-4-1 - Plan Blanc Gestion de Crise / Attentats		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 1-5-2 - MIG P01 - Consultations mémoire (CM)	Nouvelle modélisation validée par les fédérations à compter de 2018	Pluriannuel	12 ^{èmes}	126 684	0	13 193	139 877
MI 1-6-1 - Promotion de la santé Mentale - Rappel des Guidants		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMATION MESURES 1				126 684	0	13 193	139 877
Credits phinancements							
Credits annuels							
MI 2-1-1 - MIG K01 - Réseaux de télésanté, notamment telemedecine		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-1-10 - Experimentation OBEPEDIA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-2-1 - Réseaux Régionaux de Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-2 - Réseaux Régionaux de Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-2-3 - Réseaux Monothématiques		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-1 - MIG P07 - Prise en charge des Adolescents - (MDA + réseau MDA)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-2 - MIG I03 - Equipes Mobiles de Soins Palliatifs (EMSP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - MIG I03 - Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Pratique de Soins en Cancérologie		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-3 - Action de Coordination Régionale		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-5 - MIG P08 - AQT - Action en Qualité Transversale en Cancérologie		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre d'autres plans de santé publique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-7 - MIG P03 - Psychologues et assistants sociaux dans le cadre du plan périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-8 - MIG I02 - Equipes Mobiles de Gériatrie (EMG)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-11 - Médecins correspondants SAMU		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-12 - Garances Ambulancières		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-19 - PNSP - structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des soins - OMEDIT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Centre national de référence de l'AVC enfant		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - Animation de filière		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-23 - ex-AC - Plan AVC - UNV		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-3-24 - insuffisance Rénale Chronique Terminale - IRCT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 2-3-26 - Unité coordination en oncogériatrie UCOG		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-6-1 - MIG T01 - Centres Périnataux de Proximité (CPP)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - ex-AC - Divers	Equipes mobiles d'infectiologie	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Poste de CCU-MG - Chef de Clinique Universitaire de Médecine générale	Transfert de cette mesure sur une enveloppe Etat	Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 2-7-1 - Trouble Comportement Alimentaire - TCA		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMATION MESURES 2							
Credits phinancements							
Credits annuels							
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 3-1-4 - Actes experimentation PDSA		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes *				0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes *				0	0	0	0
MI 3-3-3 - MIG S01 - PDSSES publics		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
SOMMATION MESURES 3							
Credits phinancements							
Credits annuels							
MI 4-1-1 - Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-2 - Appui à la fiabilisation et à la certification des comptes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-1-5 - Programme PHARE		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-4 - Centre de soins non programmés		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Indemnités stages/transports étudiants DTS-MER		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Cellule de régulation des sorties d'hospitalisation		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-5 - ex-AC - Soutien financier - Aides à la trésorerie	Aide à la trésorerie - à inscrire en Classe 7	Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Urgences		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Unité Transversale de Nutrition Clinique		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - ex-AC - Plan Périnatalité		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Actions de coopération		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé (hors Plan Cancer)		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Soutien à la démographie des professionnels de santé - Plan Cancer		Pluriannuel	12 ^{èmes}	0	0	0	0
MI 4-2-7 - Plan Parkinson - Formation parkinson en direction des EHPAD/Services à domicile Personnes Agées		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-2-8 - ex-AC - Investissement hors Plans Nationaux		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Equipes Médicales de Territoires - EMT		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-3-1 - Mutualisation des Moyens et Structures Sanitaires - Assistants Partagés		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 4-5-3 - Allocation d'études IDE de Haute-Savoie		Annuel	unique	0	0	0	0
SOMMATION MESURES 4							
Credits phinancements							
Credits annuels							
Financements alloués au titre du FIR-DOS pour l'année 2019				126 684	0	13 193	139 877
<i>dont pluriannuel</i>				<i>126 684</i>	<i>0</i>	<i>13 193</i>	<i>139 877</i>
<i>dont annuel</i>				<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

*Les montants relatifs à la PDSSES des établissements privés figurent pour information car ils représentent un droit de tirage maximum auprès du gouve CPAM

MI 3-3-1 - PDSSES Privées - Gardes		Annuel	unique	0	0	0	0
MI 3-3-2 - PDSSES Privées - Astreintes		Annuel	unique	0	0	0	0

Arrêté ARS n° 2019-10-0020

Arrêté Métropole n°2019-DSHE-DVE-EPA-03-002

Modifiant l'arrêté conjoint ARS n° 2016-8657 et Métropole de Lyon n° 2018-03-07-R-0270 du 2 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à "SA MARGAUX" pour le fonctionnement de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées "EHPAD MARGAUX" situé à 69009 LYON

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Président de la Métropole de Lyon

VU le code de l'action sociale et des familles, livre troisième, titre premier (établissements et services soumis à autorisation), sections première et troisième, du chapitre deux, sections première et quatrième du chapitre trois ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 27 Janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU les arrêtés n°2018-1921, 2018-1922, 2018-1923 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2ème génération de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) en vigueur ;

VU le projet métropolitain des solidarités 2017-2022 voté par le Conseil de la Métropole le 06 novembre 2017 ;

VU l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole n° 2017-07-20-R-0579 du 20 juillet 2017 donnant délégation de signature à madame Laura Gandolfi, Vice-Présidente ;

VU l'arrêté ARS n° 2016-8657 et Métropole de Lyon n° 2018-03-07-R-0270 du 2 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à "SA MARGAUX" pour le fonctionnement de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées "EHPAD MARGAUX" situé à 69009 LYON ;

VU la convention tripartite pluriannuelle n°2 signée le 15 juillet 2008 entre le représentant de l'établissement, le Président du Conseil Général du Rhône et le Préfet du département du Rhône ;

VU le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de MARGAUX SA du 1^{er} juillet 1995 décidant le transfert du siège social à 69009 LYON 5 rue du Béal, à compter du 1^{er} juillet 1995, et ce sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire ;

VU le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle de MARGAUX SA du 28 juin 1996 ratifiant la décision prise par le conseil d'administration, lors de sa séance du 1^{er} juillet 1995, de transférer le siège social au 7 bis rue du Béal 69009 LYON ;

VU le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de MARGAUX SA du 30 décembre 2002 décidant la transformation de ladite Société en société par actions simplifiée à compter du même jour et les nouveaux statuts de MARGAUX SAS ;

VU l'extrait Kbis du 4 décembre 2018 mentionnant la forme juridique et l'adresse de la SAS MARGAUX située au 7 rue du Béal 69009 Lyon ;

Considérant que l'arrêté de renouvellement d'autorisation ARS n° 2016-8657 et Métropole de Lyon n° 2018-03-07-R-0270 du 2 janvier 2017 n'ayant pas pris en compte ces changements déjà anciens, doit être modifié quant au statut de l'entité juridique qui impacte également sa dénomination et son adresse ;

Considérant ce changement, d'adresse, en raison d'une implantation sur un autre département, impose la création d'un nouveau numéro FINESS pour cette entité juridique ;

Considérant que cette autorisation est compatible avec les objectifs et répond aux besoins sociaux et médico-sociaux fixés par le schéma régional de santé et qu'elle satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévu par le code de l'action sociale et des familles ;

ARRENTENT

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté ARS n° 2016-8657 et Métropole de Lyon n° 2018-03-07-R-0270 du 2 janvier 2017 est modifié comme suit :

L'autorisation de fonctionnement de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées "EHPAD MARGAUX" situé à 69009 LYON accordée à "SAS MARGAUX" est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017.

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté ARS n° 2016-8657 et Métropole de Lyon n° 2018-03-07-R-0270 du 2 janvier 2017 est modifié en ce qui concerne l'enregistrement des caractéristiques au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme indiqué sur l'annexe jointe.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté ARS n° 2016-8657 et Métropole de Lyon n° 2018-03-07-R-0270 du 2 janvier 2017 sont inchangées.

Article 4 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et du Président de la Métropole de Lyon, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Directeur de la délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le Directeur général des services de la Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon.

Fait à LYON, le 05 juin 2019
En trois exemplaires originaux

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes
Par délégation
Le Directeur de l'autonomie
Raphaël GLABI

Pour le Président de la Métropole de Lyon
La Vice-Présidente déléguée,

Laura Gandolfi

ANNEXE FINESS EHPAD MARGAUX

Mouvements Finess : Modification du statut et de l'adresse de l'entité juridique impactant le n° FINESS juridique

Ancien nom entité juridique : SA MARGAUX
Nouveau nom entité juridique : SAS MARGAUX
Ancienne adresse : 9 cité Condorcet – 75009 PARIS
Nouvelle adresse : 7 rue du Béal – 69009 LYON
Ancien FINESS EJ : 75 003 696 4
Nouveau FINESS EJ : 69 004 503 4
Ancien statut : 73 – Société Anonyme
Nouveau statut : 95 – Société par Actions Simplifiées (S.A.S.)
N° SIREN : 354 076 085

Établissement : EHPAD MARGAUX
Adresse : 7B rue du Béal – 69009 LYON
n° FINESS ET : 69 080 251 7
Catégorie : 500 - EHPAD

Équipements :

Triplet (voir nomenclature Finess)				Autorisation (après arrêté)		Installation (pour rappel)	
n°	Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité	Dernière autorisation	Capacité	Dernier constat
1	924	11	711	70	03/01/2017	70	03/01/2017
2	924	11	436	20	03/01/2017	20	03/01/2017